

EXPANSIA VIE 2

► FONDS À FORMULE GARANTI À L'ÉCHÉANCE⁽¹⁾ À SOUSCRIRE ENTRE LE 8 AVRIL ET LE 26 MAI 2010

Dynamisez votre assurance vie en toute sécurité à l'échéance de la formule dans la limite de 65%, soit un rendement annuel maximum de 6,46%.

EXPANSIA VIE 2 est un nouveau Fonds à formule dont la performance et la durée sont liées à l'évolution d'un Panier d'actions de l'indice EURO STOXX 50.

EXPANSIA VIE 2 vous offre l'une des 2 opportunités de performance suivantes :

► au bout de 6 ans

- Si le Panier a réalisé une progression égale ou supérieure à 30%,

100 %
de la Valeur Liquidative de référence⁽¹⁾ garantie à l'échéance des 6 ans.



Vous bénéficiez d'un gain fixe de **38 %** de la valeur liquidative de référence⁽¹⁾ (soit un rendement annuel de 5,51%).

*Pour un contrat d'assurance vie dont les frais sont par exemple de 1%, le taux de rendement net annualisé correspondant à ce remboursement total sera de **4,46 %**.*

- Si la progression à 6 ans du Panier est inférieure à 30 %, le fonds est reconduit jusqu'à son échéance de 8 ans.

► au bout de 8 ans

100 %
de la Valeur Liquidative de référence⁽¹⁾ garantie à l'échéance des 8 ans



La performance 8 ans du Panier
La performance de chacune des actions du Panier est plafonnée à 65%.
La performance 8 ans du Panier sera donc comprise entre 0%* et 65%, soit un rendement annuel maximum de 6,46%**.

** Pour un investissement réalisé sur un contrat dont les frais sont par exemple de 1%, valeur nette de l'investissement adossé à **EXPANSIA VIE 2** sera à minima de 92,27% de la valeur liquidative de référence, soit une perte annualisée de **1,00 %**.*

*** Pour un contrat d'assurance vie dont les frais sont par exemple de 1%, le taux de rendement net annualisé correspondant à ce remboursement total sera de **5,39 %**.*

- La durée de la formule pourra donc être de 6 ans ou de 8 ans selon l'évolution du Panier.

Un investissement en toute sécurité à l'échéance

Vous investissez sans craindre les aléas de la Bourse. À l'échéance de la formule, vous êtes assuré de récupérer au minimum, et quoi qu'il arrive, 100 % de la Valeur Liquidative de Référence⁽¹⁾. La garantie de 100 % de la Valeur Liquidative de Référence est accordée pour les seules parts du FCP **EXPANSIA VIE 2** souscrites pendant la Période de Souscription initiale (du 08/04/2010 inclus au 09/06/2010 inclus) et conservées jusqu'à l'échéance de la formule (le 09/06/2016 ou le 08/06/2018) hors frais du contrat d'assurance et cotisation décès, le cas échéant.

Pour bénéficier de la formule, vous devez conserver vos parts jusqu'à l'échéance de 6 ou 8 ans.

En cas de rachat en dehors de la date prévue par la formule, la valeur liquidative du fonds **EXPANSIA VIE 2** dépend de paramètres de marché et les frais de rachat de l'OPCVM sont de 1 %.

Aussi nous vous recommandons de conserver **EXPANSIA VIE 2** jusqu'à l'échéance de la formule.

Le Panier d'actions de l'indice EURO STOXX 50

Ce Panier est composé des 25 actions de l'indice **EURO STOXX 50** ayant le 23 mars 2010 les plus fortes pondérations dans l'indice. L'**EURO STOXX 50** est un indice boursier au niveau européen. Au même titre que le CAC 40 pour la France, l'**EURO STOXX** regroupe 50 des plus importantes capitalisations boursières de la zone euro (indice calculé hors dividendes).

(1) La Valeur Liquidative de Référence est définie comme la plus élevée des valeurs liquidatives (hors commission de souscription) établies pendant la Période de Souscription Initiale, soit du 08/04/2010 inclus au 09/06/2010 inclus.

Extrait du Prospectus simplifié

Avertissement

EXPANSIA VIE 2 est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie de la formule. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance de la formule.

Si vous revendez vos parts avant l'échéance indiquée (9 juin 2016* ou 8 juin 2018*, selon l'évolution d'un panier d'actions), le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là (déduction faite des frais de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du Fonds est de permettre aux investisseurs ayant souscrit pendant la Période de Souscription Initiale de bénéficier :

- ▶ à horizon 6 ans, le 9 juin 2016*, de la Valeur Liquidative de Référence majorée d'un gain fixe⁽¹⁾ de 38 % (soit un rendement annualisé de 5,51 %⁽²⁾), si la Performance 6 Ans du Panier⁽³⁾ est supérieure ou égale à 30 %.
- ▶ sinon, à horizon 8 ans, le 8 juin 2018*, de la Valeur Liquidative de Référence majorée de la Performance 8 Ans du Panier⁽³⁾, la performance de chacune des actions du Panier étant plafonnée à 65 % dans le calcul de la Performance 8 Ans du Panier. Celle-ci sera donc comprise entre 0 % et 65 % soit un rendement annualisé maximum de 6,46 %⁽⁴⁾.

Le Panier⁽³⁾ est un panier équilibré des 25 actions de l'indice EURO STOXX 50 ayant le 23 mars 2010 les plus fortes pondérations dans l'indice.

Ainsi, la durée de la formule peut être de six ou huit ans selon l'évolution du Panier.

Économie de l'OPCVM

En contrepartie du renoncement à la perception des dividendes attachés aux actions composant le Panier et d'un plafonnement de la performance à 65 %, l'investisseur⁽⁵⁾ bénéficie d'un rendement annualisé compris entre 0 % et 6,46 %. Par cet investissement, l'investisseur⁽⁵⁾ anticipe la hausse des marchés actions de la zone Euro, représentés par le Panier.

Avantages et inconvénients de la formule pour l'investisseur⁽⁵⁾

Avantages

- ▶ Dans le cas où la Condition de Réalisation est remplie à 6 ans, l'investisseur peut bénéficier le 9 juin 2016* d'un gain fixe⁽¹⁾ de 38 % (soit un rendement annualisé de 5,51 %⁽²⁾).
- ▶ Sinon, dans le cas où la Condition de Réalisation n'est pas remplie à 6 ans, l'investisseur peut bénéficier le 8 juin 2018* de la Performance 8 Ans du Panier. La performance de chacune des actions du Panier étant plafonnée à 65 % dans le calcul de la Performance 8 Ans du Panier, la performance maximum de la formule est de 65 % soit un rendement annualisé maximum de 6,46 %⁽⁴⁾.
- ▶ L'investisseur bénéficie à l'échéance de la formule de la garantie intégrale de la Valeur Liquidative de Référence.

Inconvénients

- ▶ L'investisseur ne connaît pas a priori l'échéance de la formule qui peut être de 6 ou 8 ans, selon l'évolution du Panier.
- ▶ Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit pendant la Période de Souscription Initiale et doit conserver ses parts jusqu'à l'échéance de la formule.
- ▶ Le gain de l'investisseur est plafonné à 38 % à 6 ans (soit un rendement annualisé de 5,51 %⁽²⁾) ou à 65 % à 8 ans (soit un rendement annualisé maximum de 6,46 %⁽⁴⁾). L'investisseur ne profitera donc pas intégralement d'une très forte hausse d'une ou plusieurs actions du Panier.
- ▶ La performance de chaque action du Panier n'est pas limitée à la baisse.
- ▶ La performance du Panier dans le cadre de la formule étant calculée hors dividendes, l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les actions du Panier.

La formule est précisément décrite au paragraphe Stratégie d'Investissement – Description de la formule - dans le Prospectus simplifié.

* En cas de fermeture des marchés Euronext ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte.

(1) appliqué à la Valeur Liquidative de Référence.

(2) rendement annualisé obtenu sur la période du 9 juin 2010 au 9 juin 2016.

(3) définition précise au paragraphe « Stratégie d'investissement - description de la formule » du prospectus simplifié.

(4) rendement annualisé obtenu sur la période du 9 juin 2010 au 8 juin 2018.

(5) ayant souscrit pendant la Période de Souscription Initiale.

Les caractéristiques principales du fonds à formule EXPANSIA VIE 2 sont mentionnées dans le prospectus simplifié qui est disponible dans les agences du Crédit Agricole proposant cette offre et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). En tout état de cause, le Prospectus Simplifié vous sera remis si vous optez pour ce support.

EXPANSIA VIE 2 vous est proposé dans certains contrats assurés par PREDICA, Compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. S.A. au capital entièrement libéré de 915 874 005 € - Siège social : 50-56, rue de la Procession 75015 Paris - SIREN 334 028 123 RCS Paris.

Ce fonds est géré par AMUNDI, filiale du groupe Crédit Agricole, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP 04000036
Société Anonyme au capital de 578 002 350 € - Siège social : 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris - 437 574 452 RCS Paris.

Les mentions de courtier en assurances de votre caisse régionale sont à votre disposition sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr.

PROSPECTUS SIMPLIFIE

EXPANSIA VIE 2 est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie de la formule. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance de la formule.

Si vous revendez vos parts avant l'échéance indiquée (9 juin 2016* ou 8 juin 2018*, selon l'évolution d'un panier d'actions), le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là (déduction faite des frais de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

- ▶ **Code ISIN** : FR0010867754
- ▶ **Dénomination** : EXPANSIA VIE 2
- ▶ **Forme juridique** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.
- ▶ **Société de gestion** : Amundi.
- ▶ **Gestionnaire financier par délégation** : Amundi Investment Solutions
- ▶ **Gestionnaire comptable par délégation** : CACEIS FASTNET.
- ▶ **Durée de la formule** : 6 ans ou 8 ans, selon l'évolution d'un panier d'actions.
- ▶ **Dépositaire et gestionnaire du passif** : CACEIS BANK.
- ▶ **Commissaire aux comptes** : PRICEWATERHOUSECOOPERS
- ▶ **Commercialisateurs** : Agences des Caisses Régionales de Crédit Agricole proposant cette offre.
La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- ▶ **Classification** : Fonds à formule
- ▶ **Garantie** : La Valeur Liquidative de Référence est garantie à l'échéance de la formule**.

* En cas de fermeture des marchés Euronext ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte.

** Garantie de 100% de la Valeur Liquidative de Référence, pour les investisseurs conservant leurs parts jusqu'à l'échéance de la formule le 8 juin 2018* (ou jusqu'au 9 juin 2016*, selon l'évolution du Panier d'actions).

La Valeur Liquidative de Référence est définie comme étant la plus élevée des valeurs liquidatives (hors commission de souscription) établies entre le 8 avril 2010 inclus et le 9 juin 2010 inclus (la « Période de Souscription Initiale »).

► **OPCVM d'OPCVM** : le FCP EXPANSIA VIE 2 (le « Fonds ») pourra exposer jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement.

► **Objectif de gestion :**

L'objectif de gestion du Fonds est de permettre aux investisseurs ayant souscrit pendant la Période de Souscription Initiale de bénéficier :

- à horizon 6 ans, le 9 juin 2016*, de la Valeur Liquidative de Référence majorée d'un gain fixe ⁽¹⁾ de 38% (soit un rendement annualisé de 5,51% ⁽⁴⁾), si la Performance 6 Ans du Panier⁽³⁾ est supérieure ou égale à 30%.
- **sinon**, à horizon 8 ans, le 8 juin 2018*, de la Valeur Liquidative de Référence majorée de la Performance 8 Ans du Panier ⁽³⁾, la performance de chacune des actions du Panier étant plafonnée à 65% dans le calcul de la Performance 8 Ans du Panier. Celle-ci sera donc comprise entre 0% et 65% soit un rendement annualisé maximum de 6,46% ⁽⁵⁾.

Le Panier ⁽³⁾ est un panier équilibré des 25 actions de l'indice Euro Stoxx 50 ayant le 23 mars 2010 les plus fortes pondérations dans l'indice.

Ainsi, la durée de la formule peut être de six ou huit ans selon l'évolution du Panier.

⁽¹⁾ appliqué à la Valeur Liquidative de Référence.

⁽³⁾ définition précise au paragraphe « *Stratégie d'investissement - description de la formule* »

⁽⁴⁾ rendement annualisé obtenu sur la période du 9 juin 2010 au 9 juin 2016

⁽⁵⁾ rendement annualisé obtenu sur la période du 9 juin 2010 au 8 juin 2018

► **Économie de l'OPCVM :**

En contrepartie du renoncement à la perception des dividendes attachés aux actions composant le Panier et d'un plafonnement de la performance à 65%, l'investisseur ⁽²⁾ bénéficie d'un rendement annualisé compris entre 0% et 6,46%. Par cet investissement, l'investisseur ⁽²⁾ anticipe la hausse des marchés actions de la zone Euro, représentés par le Panier.

⁽²⁾ ayant souscrit pendant la Période de Souscription Initiale.

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Avantages de la formule pour l'investisseur ⁽²⁾ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le cas où la Condition de Réalisation est remplie à 6 ans, l'investisseur peut bénéficier le 9 juin 2016* d'un gain fixe ⁽¹⁾ de 38% (soit un rendement annualisé de 5,51% ⁽⁴⁾). ▪ Sinon, dans le cas où la Condition de Réalisation n'est pas remplie à 6 ans, l'investisseur peut bénéficier le 8 juin 2018* de la Performance 8 Ans du Panier. La performance de chacune des actions du Panier étant plafonnée à 65% dans le calcul de la Performance 8 Ans du Panier, la performance maximum de la formule est de 65% soit un rendement annualisé maximum de 6,46% ⁽⁵⁾. ▪ L'investisseur bénéficie à l'échéance de la formule de la garantie intégrale de la Valeur Liquidative de Référence. | <p>Inconvénients de la formule pour l'investisseur ⁽²⁾ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'investisseur ne connaît pas a priori l'échéance de la formule qui peut-être de 6 ou 8 ans, selon l'évolution du Panier. ▪ Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit pendant la Période de Souscription Initiale et doit conserver ses parts jusqu'à l'échéance de la formule. ▪ Le gain de l'investisseur est plafonné à 38% à 6 ans (soit un rendement annualisé de 5,51% ⁽⁴⁾) ou à 65% à 8 ans (soit un rendement annualisé maximum de 6,46% ⁽⁵⁾). L'investisseur ne profitera donc pas intégralement d'une très forte hausse d'une ou plusieurs actions du Panier. ▪ La performance de chaque action du Panier n'est pas limitée à la baisse. ▪ La performance du Panier dans le cadre de la formule étant calculée hors dividendes, l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les actions du Panier. |
| <p>La formule est précisément décrite au paragraphe Stratégie d'Investissement – Description de la formule</p> | |

⁽¹⁾ appliqué à la Valeur Liquidative de Référence.

⁽²⁾ ayant souscrit pendant la Période de Souscription Initiale.

⁽³⁾ définition précise au paragraphe « *Stratégie d'investissement - description de la formule* »

⁽⁴⁾ rendement annualisé obtenu sur la période du 9 juin 2010 au 9 juin 2016

⁽⁵⁾ rendement annualisé obtenu sur la période du 9 juin 2010 au 8 juin 2018

► Indice de référence :

La performance du Fonds n'est liée par la formule à celle du Panier d'actions (décrit au paragraphe « Stratégie d'investissement ») qu'à la date d'échéance de la formule.

En effet, en raison des contrats mis en place pour assurer la formule à l'échéance, l'évolution de la valeur liquidative pendant la durée de vie de la formule peut être différente de celle du Panier d'actions.

Les investisseurs sont invités à se référer aux simulations sur les données historiques de marché ainsi qu'au taux sans risque qui sont détaillés ci-dessous.

► Stratégie d'investissement :

• Description de la formule :

La Valeur Liquidative de Référence est définie comme étant la plus élevée des valeurs liquidatives (hors commission de souscription) établies entre le 8 avril 2010 inclus et le 9 juin 2010 inclus (la « Période de Souscription Initiale »).

* En cas de fermeture des marchés Euronext ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte.

La Valeur Liquidative Finale est définie comme la valeur liquidative bénéficiant de l'application de la formule. Elle sera déterminée en fonction de l'évolution du Panier dans les conditions définies ci-dessous :

- Si la Performance 6 Ans du Panier (telle que définie ci-dessous) est supérieure ou égale à +30% (la Condition de Réalisation est remplie), la Valeur Liquidative Finale correspondra à la valeur liquidative établie le 9 juin 2016* et sera égale à 138% de la Valeur Liquidative de Référence (soit un rendement annualisé de 5,51%⁽⁴⁾).
- Sinon, la Condition de Réalisation n'a pas été remplie, la Valeur Liquidative Finale correspondra à la valeur liquidative établie le 8 juin 2018* et sera égale à 100% de la Valeur Liquidative de Référence majorée de la Performance 8 Ans du Panier. Celle-ci sera donc comprise entre 0% et 65% soit un rendement annualisé maximum de 6,46%⁽⁵⁾.

Modalités de calcul de la Performance 6 Ans et 8 Ans du Panier :

- Calcul de la Performance 6 Ans et de la Performance Retenue 8 Ans de chaque action du Panier

La Performance 6 Ans de chaque action du Panier est égale à : $(\text{Valeur 6 Ans} - \text{Valeur Initiale}) / \text{Valeur Initiale}$.

La Performance 8 Ans de chaque action du Panier est égale à : $(\text{Valeur 8 Ans} - \text{Valeur Initiale}) / \text{Valeur Initiale}$.

Etant entendu que :

- La Valeur Initiale d'une action du Panier correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'action sur sa Bourse de Référence aux dates suivantes : 11 juin 2010, 14 juin 2010, 15 juin 2010, 16 juin 2010, 17 juin 2010, 18 juin 2010, 21 juin 2010, 22 juin 2010, 23 juin 2010 et 24 juin 2010. (les « Dates de Constatation Initiales »).
- La Valeur 6 Ans d'une action du Panier correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'action sur sa Bourse de Référence aux dates suivantes : 26 avril 2016, 27 avril 2016, 28 avril 2016, 29 avril 2016, 2 mai 2016, 3 mai 2016, 4 mai 2016, 6 mai 2016, 9 mai 2016, 10 mai 2016, 11 mai 2016, 12 mai 2016, 13 mai 2016, 17 mai 2016, 18 mai 2016, 19 mai 2016, 20 mai 2016, 23 mai 2016, 24 mai 2016 et 25 mai 2016 (les « Dates de Constatation 6 Ans »).
- La Valeur 8 Ans d'une action du Panier correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'action sur sa Bourse de Référence aux dates suivantes : 23 avril 2018, 24 avril 2018, 25 avril 2018, 26 avril 2018, 27 avril 2018, 30 avril 2018, 2 mai 2018, 3 mai 2018, 4 mai 2018, 7 mai 2018, 9 mai 2018, 11 mai 2018, 14 mai 2018, 15 mai 2018, 16 mai 2018, 17 mai 2018, 18 mai 2018, 22 mai 2018, 23 mai 2018 et 24 mai 2018 (les « Dates de Constatation 8 Ans »).

La Performance 8 Ans Retenue de chaque action du Panier est égale à sa Performance 8 Ans si celle-ci est inférieure à 65%, sinon elle est égale à 65%.

Les calculs de la Valeur Initiale et des Valeurs 6 Ans et 8 Ans de chaque action du Panier sont arrondis à la quatrième décimale. Si la cinquième décimale est supérieure ou égale à 5, la quatrième décimale sera arrondie par excès, sinon par défaut.

- Calcul de la Performance 6 Ans et 8 Ans du Panier

La Performance 6 Ans du Panier est égale à la moyenne arithmétique des 25 Performances 6 Ans des actions du Panier.

La Performance 8 Ans du Panier est égale à la moyenne arithmétique des 25 Performances 8 Ans Retenues des actions du Panier. Si cette moyenne est négative, la Performance 8 Ans du Panier sera considérée comme nulle. Par construction, la Performance 8 Ans du Panier maximum est de 65%.

* En cas de fermeture des marchés Euronext ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte.

Le Panier :

La performance de la formule est liée à l'évolution d'un panier équilibré des 25 actions de l'Euro Stoxx 50 ayant les plus fortes pondérations décrites dans le tableau ci-dessous (le « Panier »).

Modalités de sélection des actions du Panier :

Les 25 actions retenues dans le Panier sont les plus fortes pondérations de l'indice Euro Stoxx 50 à la date du 23 mars 2010.

| Nom de l'action | Pays | Code Reuters | Secteur d'activité |
|-------------------------------|------------|--------------|-------------------------------|
| ALLIANZ | Allemagne | ALVG.DE | Assurances |
| ARCELORMITTAL | Luxembourg | ISPA.AS | Matières premières |
| AXA | France | AXAF.PA | Assurances |
| BASF | Allemagne | BASF.DE | Chimie |
| BAYER | Allemagne | BAYGn.DE | Chimie |
| BCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA | Espagne | BBVA.MC | Banques |
| BCO SANTANDER | Espagne | SAN.MC | Banques |
| BNP PARIBAS | France | BNPP.PA | Banques |
| DAIMLER | Allemagne | DAIGn.DE | Automobiles et équipementiers |
| DEUTSCHE BANK | Allemagne | DBKGn.DE | Banques |
| DEUTSCHE TELEKOM | Allemagne | DTEGn.DE | Télécommunications |
| E.ON | Allemagne | EONGn.DE | Services aux collectivités |
| ENI | Italie | ENI.MI | Pétrole et gaz |
| FRANCE TELECOM | France | FTE.PA | Télécommunications |
| GDF SUEZ | France | GSZ.PA | Services aux collectivités |
| ING GRP | Pays-Bas | ING.AS | Assurances |
| NOKIA | Finlande | NOK1V.HE | Technologie |
| SANOFI-AVENTIS | France | SASY.PA | Santé |
| SAP | Allemagne | SAPG.DE | Technologie |
| SIEMENS | Allemagne | SIEGn.DE | Biens et services industriels |
| SOCIETE GENERALE | France | SOGN.PA | Banques |
| TELEFONICA | Espagne | TEF.MC | Télécommunications |
| TOTAL | France | TOTF.PA | Pétrole et gaz |
| UNICREDIT | Italie | CRDI.MI | Banques |
| UNILEVER NV | Pays-Bas | UNC.AS | Agro-alimentaire et boissons |

Les événements liés à la composition du Panier et aux dérèglements de marché sont indiqués dans la Note Détaillée du Fonds.

Pour plus de détails sur les actions composant le Panier et les définitions et règles applicables à la formule se reporter à la rubrique - Stratégie d'investissement – Description de la formule de la Note Détaillée.

• Anticipations de marché permettant de maximiser le résultat de la formule :

A horizon 6 ans, les anticipations qui permettent de bénéficier d'une performance de 38% (soit un rendement annualisé de 5,51% ⁽⁴⁾) correspondent à une hausse des marchés actions de la zone Euro, représentés par le Panier, de plus de 30% à horizon 6 ans.

Sinon, à horizon 8 ans, les anticipations qui permettent de maximiser le résultat de la formule correspondent à une hausse de chaque action du Panier par rapport à sa Valeur Initiale à horizon 8 ans.

⁽⁴⁾ rendement annualisé obtenu sur la période du 9 juin 2010 au 9 juin 2016

• Exemples de calcul :

Exemple de calcul de la Performance 8 Ans Retenue d'une action du Panier

| Dates de Constatation Initiales | Action 1 | Dates de Constatation 8 Ans | Action 1 |
|---------------------------------------------------------|---------------|-----------------------------|------------------|
| | | 23/04/2018 | 71,1 |
| | | 24/04/2018 | 71,2 |
| | | 25/04/2018 | 70,9 |
| | | 26/04/2018 | 71,1 |
| | | 27/04/2018 | 71,25 |
| | | 30/04/2018 | 71,7 |
| | | 02/05/2018 | 71,3 |
| | | 03/05/2018 | 71,45 |
| | | 04/05/2018 | 71,5 |
| | | 07/05/2018 | 71,75 |
| 11/06/2010 | 40,02 | 09/05/2018 | 72,22 |
| 14/06/2010 | 40,25 | 11/05/2018 | 72,45 |
| 15/06/2010 | 40,75 | 14/05/2018 | 72,05 |
| 16/06/2010 | 40,1 | 15/05/2018 | 71,7 |
| 17/06/2010 | 40,4 | 16/05/2018 | 71,5 |
| 18/06/2010 | 40,6 | 17/05/2018 | 71,6 |
| 21/06/2010 | 40,9 | 18/05/2018 | 71,4 |
| 22/06/2010 | 41 | 22/05/2018 | 71,7 |
| 23/06/2010 | 40,8 | 23/05/2018 | 71,9 |
| 24/06/2010 | 40,9 | 24/05/2018 | 72 |
| Valeur Initiale | 40,572 | Valeur 8 Ans | 71,5885 |
| Performance 8 Ans de l'Action 1 | | | +76,4480% |
| Performance 8 Ans Retenue de l'Action 1 (plafond à 65%) | | | +65% |

- Calcul de la Valeur Initiale de l'Action 1 :

Valeur Initiale de l'action 1 =

$$\frac{40,02 + 40,25 + 40,75 + 40,10 + 40,40 + 40,60 + 40,90 + 41 + 40,80 + 40,90}{10} = 40,572$$

- Calcul de la Valeur 8 Ans de l'Action 1 :

Valeur 8 Ans de l'Action 1 =

$$\frac{71,1 + 71,2 + 70,9 + 71,1 + 71,25 + 71,7 + 71,3 + 71,45 + 71,5 + 71,75 + 72,22 + 72,45 + 72,05 + 71,7 + 71,5 + 71,6 + 71,4 + 71,7 + 71,9 + 72}{20} = 71,5885$$

- Calcul de la Performance 8 Ans Retenue de l'Action 1 :

$$\text{Performance 8 Ans de l'Action 1} = \frac{71,5885 - 40,572}{40,572} = +76,4480\%$$

La performance 8 ans de chaque action étant plafonnée à 65% dans la formule, la Performance 8 Ans Retenue de l'Action 1 sera enregistrée à 65% au lieu de 76,4480%.

Exemple de calcul de la Performance 8 Ans du Panier

| Panier d'actions | Performance réalisée par chaque action du Panier à horizon 8 ans | Performance 8 Ans de chaque action | Performance 8 Ans Retenue de chaque action (plafond à 65%) |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Action 1 | Les performances réalisées par les actions 1 à 5 sont supérieures au plafond de 65% | 65% | 65% |
| Action 2 | | 75% | 65% |
| Action 3 | | 70% | 65% |
| Action 4 | | 72% | 65% |
| Action 5 | | 80% | 65% |
| Action 6 | Les performances réalisées par les actions 6 à 20 sont positives mais inférieures à 65% | 48% | 48% |
| Action 7 | | 42% | 42% |
| Action 8 | | 3% | 3% |
| ... | | ... | ... |
| Action 19 | | 4% | 4% |
| Action 20 | 34% | 34% | |
| Action 21 | Les performances réalisées par les actions 21 à 25 sont négatives | -3% | -3% |
| Action 22 | | -15% | -15% |
| Action 23 | | -5% | -5% |
| Action 24 | | -30% | -30% |
| Action 25 | | -7% | -7% |
| Performance 8 Ans du Panier | | | +20,00% |
| (=moyenne des Performances 8 Ans Retenues pour les 25 actions) | | | |

Exemple de scénarii

- 1^{er} scénario : la Performance 6 Ans du Panier est supérieure ou égale à 30%. La durée de la formule est alors de 6 ans.

| Scénario | performance du Panier d'actions | Moyenne des 25 Performances 6 Ans Retenues des actions du Panier | Date de la Valeur Liquidative Finale | Performance de la formule | Valeur Liquidative Finale ⁽⁶⁾ | Rendement annualisé de la formule ⁽⁴⁾ | Taux sans risque ⁽⁷⁾ |
|----------|---------------------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------|
| 6 ans | 45% | 45% | valeur liquidative établie le 9 juin 2016* | 38% | 138 € | 5,51% | 3,37% |

* En cas de fermeture des marchés Euronext ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte.

- 2^{ème} scénario : la Performance 6 Ans du Panier est inférieure à 30%. La durée de la formule est alors de 8 ans.

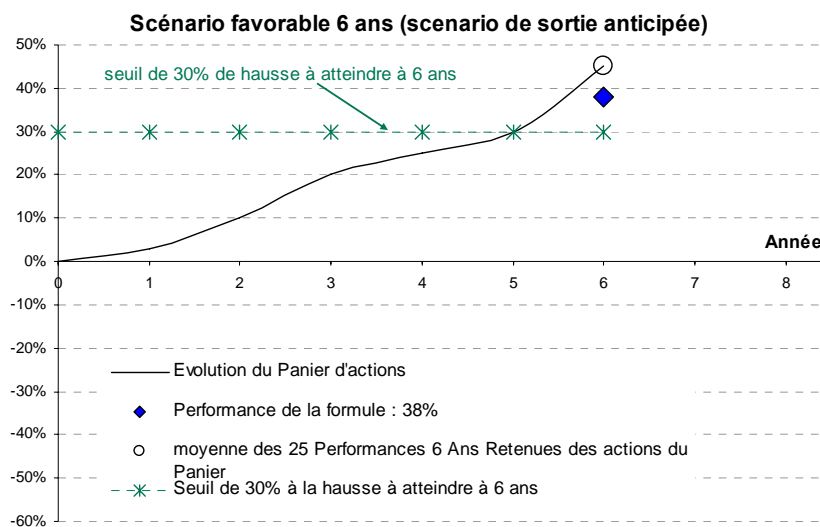
| Scénario | performance du Panier d'actions | Moyenne des 25 Performances 8 Ans Retenues des actions du Panier | Date de la Valeur Liquidative Finale | Performance de la formule | Valeur Liquidative Finale ⁽⁶⁾ | Rendement annualisé de la formule ⁽⁵⁾ | Taux sans risque ⁽⁷⁾ |
|-------------------|---------------------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------|
| Favorable 8 ans | 75% | 65% | valeur liquidative établie le 8 juin 2018* | 65% | 165 € | 6,46% | 3,37% |
| Médian 8 ans | 35% | 35% | | 35% | 135 € | 3,82% | |
| Défavorable 8 ans | -20% | -20% | | 0% | 100 € | 0% | |

⁽⁴⁾ rendement annualisé obtenu sur la période du 9 juin 2010 au 9 juin 2016

⁽⁵⁾ rendement annualisé obtenu sur la période du 9 juin 2010 au 8 juin 2018

⁽⁶⁾ Pour une Valeur Liquidative de Référence de 100 €

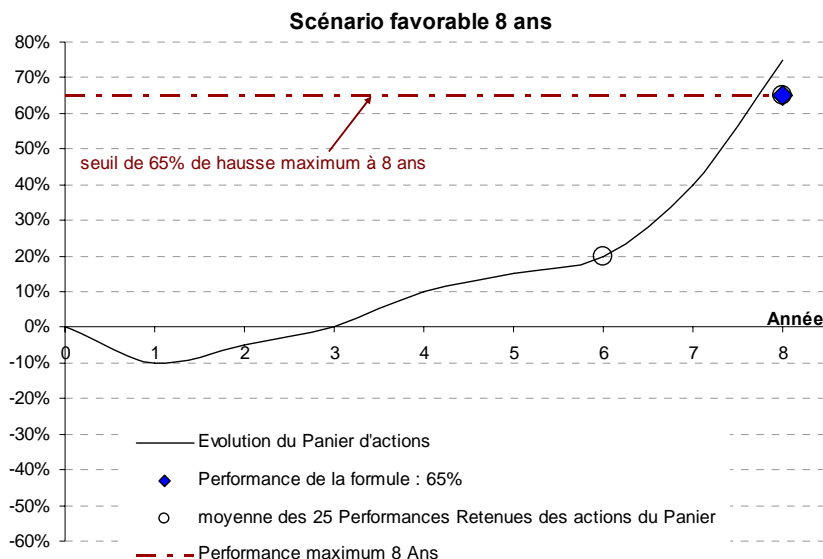
⁽⁷⁾ Rendement annualisé de l'OAT zéro-coupon de maturité 25 avril 2018, constaté le 26 janvier 2010



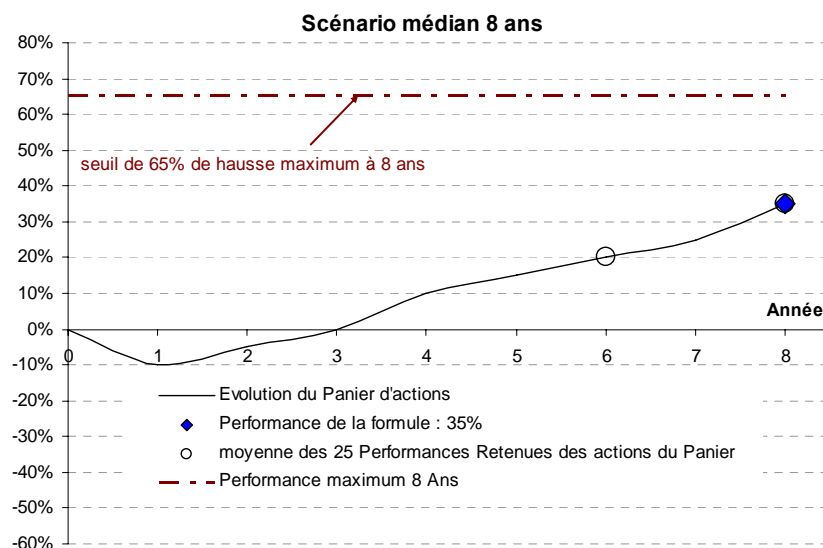
La Performance 6 Ans du Panier est supérieure à 30%, la durée de la formule est alors de 6 ans. L'investisseur ayant souscrit pendant la Période de Souscription reçoit, à l'échéance du 9 juin 2016* (Valeur

* En cas de fermeture des marchés Euronext ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte.

Liquidative Finale), 138% de la Valeur Liquidative de Référence. La Valeur Liquidative Finale, pour une Valeur Liquidative de Référence de 100€, serait donc dans cet exemple de 138€, soit un rendement annualisé de 5,51%.



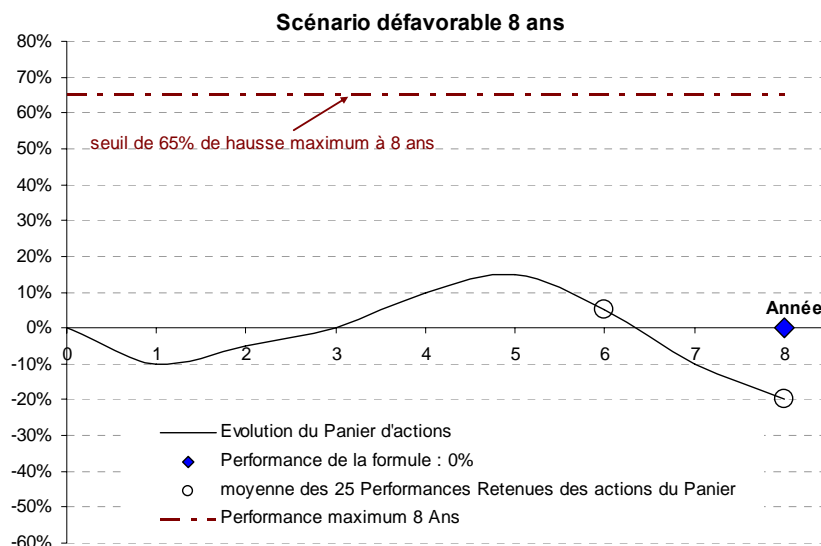
La Performance 6 Ans du Panier est inférieure à 30%, la durée de la formule est alors de 8 ans. La performance du panier d'actions est de 75%. La moyenne des Performances 8 Ans Retenues des 25 actions du Panier est positive et est de 65%. L'investisseur ayant souscrit pendant la Période de Souscription reçoit, à l'échéance du 8 juin 2018* (Valeur Liquidative Finale), 165% de la Valeur Liquidative de Référence. La Valeur Liquidative Finale, pour une Valeur Liquidative de Référence de 100€, serait donc dans cet exemple de 165€, soit un rendement annualisé de 6,46%.



La Performance 6 Ans du Panier est inférieure à 30%, la durée de la formule est alors de 8 ans. La Performance 8 Ans du Panier est positive et est de 35%. L'investisseur ayant souscrit pendant la Période de Souscription reçoit, à l'échéance du 8 juin 2018* (Valeur Liquidative Finale), 135% de la Valeur Liquidative de

* En cas de fermeture des marchés Euronext ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte.

Référence. La Valeur Liquidative Finale, pour une Valeur Liquidative de Référence de 100€, serait donc dans cet exemple de 135€, soit un rendement annualisé de 3,82%.



La Performance 6 Ans du Panier est inférieure à 30%, la durée de la formule est alors de 8 ans. La moyenne des actions du Panier à 8 ans est négative. La Performance 8 Ans du Panier est donc considérée comme nulle. L'investisseur ayant souscrit pendant la Période de Souscription reçoit, à l'échéance du 8 juin 2018* (Valeur Liquidative Finale), 100% de la Valeur Liquidative de Référence. La Valeur Liquidative Finale, pour une Valeur Liquidative de Référence de 100€, serait donc dans cet exemple de 100€.

Ces chiffres sont donnés à titre indicatif. Ils ne préjugent en rien des performances futures des actions du Panier et du Fonds.

• **Simulations sur les données historiques de marché :**

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer des rendements fictifs, calculés en déclenchant la formule de ce fonds à des dates de lancement passées. Elles permettent de visualiser le comportement a posteriori de la formule lors des phases de marchés traversées lors de la simulation. Les scénarios de marché passés ne préjugent pas des scénarios futurs, de même que les performances.

Les rendements affichés dans le graphique ci-dessous sont présentés en fonction de la date de lancement de la formule.

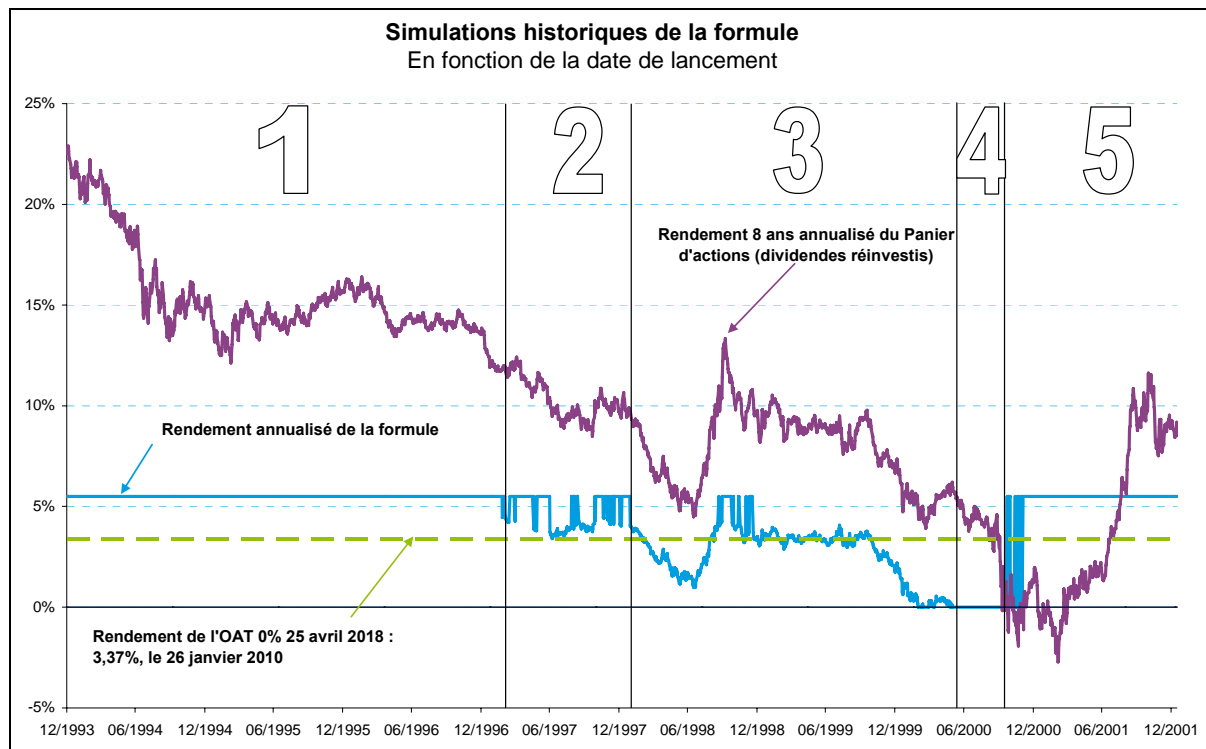
Pour les besoins de la simulation, la Société de gestion a remplacé certaines actions par l'indice Euro Stoxx 50 pour la partie manquante de leur historique entre le 31 décembre 1993 et le début de leur cotation. Les dates de ces substitutions sont détaillées dans le tableau ci-après :

| Nom de l'action | Code Reuters | Période de substitution |
|------------------|--------------|-------------------------|
| ARCELORMITTAL | ISPA.AS | 31/12/93 - 06/08/97 |
| DAIMLER | DAIGn.DE | 31/12/93 - 26/10/98 |
| DEUTSCHE TELEKOM | DTEGn.DE | 31/12/93 - 14/11/96 |
| ENI | ENI.MI | 31/12/93 - 27/11/95 |

* En cas de fermeture des marchés Euronext ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte.

| | | |
|----------------|---------|---------------------|
| FRANCE TELECOM | FTE.PA | 31/12/93 - 16/10/97 |
| GDF SUEZ | GSZ.PA | 31/12/93 - 06/07/05 |
| SAP | SAPG.DE | 31/12/93 - 18/12/96 |

Le rendement annualisé du Panier présenté dans le graphique ci-après tient compte du réinvestissement des dividendes détachés par les actions composant le Panier tandis que le rendement annualisé de la formule est calculé à partir des actions hors dividendes.



Période 1 : dans un contexte de performances élevées du panier d'actions, la formule est systématiquement d'une durée de 6 ans et donne une performance fixe supérieure au taux sans risque, mais inférieure à celles du panier d'actions du fait du plafonnement de la performance de la formule à 6 ans.

Période 2 : dans un contexte de performance toujours élevées du panier d'actions, la formule alterne entre des durées de 6 ans et des durées de 8 ans. Dans les 2 cas, les rendements de la formule sont supérieurs au taux sans risque, mais inférieurs aux rendements du panier, du fait du plafonnement de la formule à 6 ans et à 8 ans et de l'abandon des dividendes des actions composant le panier.

Période 3 : dans un contexte de performance en baisse du panier d'actions, la durée de la formule est presque systématiquement d'une durée de 8 ans. Les rendements de la formule sont généralement inférieurs au taux sans risque et aux rendements du panier, du fait du plafonnement individuel des actions à 8 ans et de l'abandon des dividendes des actions composant le panier.

Période 4 : dans un contexte de performances faibles voire négatives du panier d'actions, la durée de la formule est systématiquement d'une durée de 8 ans. La formule offre sur cette période des rendements systématiquement nuls (garantie de la Valeur Liquidative de Référence) mais inférieurs au taux sans risque.

Période 5 : dans un contexte de reprise du marché, la durée de la formule alterne entre 6 et 8 ans. A 6 ans, la formule offre le rendement fixe promis, supérieur au taux sans risque et généralement supérieur aux

rendements du panier d'actions. A 8 ans, la formule offre uniquement la garantie de la Valeur Liquidative de Référence.

► **Actifs utilisés :**

Pendant la Période de Souscription Initiale, soit du 8 avril 2010 inclus au 9 juin 2010 inclus, le portefeuille sera investi en instruments des marchés monétaires.

Le portefeuille pourra ensuite détenir jusqu'à 100% de son actif en instruments de taux obligataires et/ou monétaires, ou en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou coordonnés européens.

Parallèlement, le Fonds contractera un ou plusieurs swaps qui lui permettront d'obtenir à l'échéance un montant qui, compte tenu des titres en portefeuille, permettra de réaliser l'objectif de gestion.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisés dans le cadre de la gestion de l'OPCVM est décrit dans la Note Détaillée.

► **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

• **Risque lié à la classification :**

Le Fonds est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie de la formule. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance de la formule.

Si vous revendez vos parts avant l'échéance indiquée (9 juin 2016* ou 8 juin 2018*, selon l'évolution du Panier), le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là (déduction faite des frais de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

Entre les dates de souscription et d'échéance, l'évolution de la valeur liquidative peut être décorrélée de celle du Panier. Le risque est alors non mesurable a priori.

La garantie a été mise en place dans le cadre législatif et réglementaire en vigueur. En cas de modification des textes, elle pourra être modifiée selon les modalités décrites à la rubrique « Garantie ».

Risque lié à l'inflation :

Le capital restitué ne tient pas compte de l'inflation.

• **Risques en cas de sortie anticipée :**

Risque en capital :

En cas de demande de rachat anticipé de ses parts du Fonds avant l'échéance, et donc de la mise en jeu de la garantie, le porteur s'expose à un risque en capital non mesurable.

Risque de taux :

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de crédit et de contrepartie :

Pendant la durée de la formule, la défaillance d'une contrepartie ou d'un émetteur pourra avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds. Cela dit, la formule étant garantie à l'échéance par Segespar Finance (détails ci-après), une telle défaillance n'aura pas d'impact sur la Valeur Liquidative Finale.

* En cas de fermeture des marchés Euronext ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte.

Risque du marché action :

La formule dépend de l'évolution d'un panier d'actions entrant dans la composition de l'Euro Stoxx 50 le 23 mars 2010 ; l'investisseur du Fonds est donc exposé aux marchés actions de la zone Euro sur lesquels les variations de cours peuvent être élevées.

Risque de change (accessoire) :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) d'une devise par rapport à l'euro, pourra entraîner la baisse de la valeur liquidative.

Le risque de change est couvert ; toutefois, pendant la durée de vie de la formule, le fonds pourra présenter un risque de change accessoire, en raison des délais de mise en place et/ou de l'imperfection de la couverture.

► Garantie :

La société Segespar Finance garantit au Fonds, pour les seules parts souscrites sur une des valeurs liquidatives établies pendant la Période de Souscription Initiale (soit du 8 avril 2010 inclus au 9 juin 2010 inclus) et rachetées sur la Valeur Liquidative Finale, que la Valeur Liquidative Finale sera égale à la valeur déterminée par application de la formule décrite à la rubrique 'Stratégie d'investissement – Description de la formule'.

Par ailleurs, Segespar Finance garantit que les valeurs liquidatives calculées entre la Valeur Liquidative Finale et la transformation du Fonds seront au moins égales à la Valeur Liquidative Finale.

La garantie de Segespar Finance n'est plus accordée :

- pour les souscriptions centralisées après le 9 juin 2010 à 12 heures,
- pour les rachats centralisés à une date antérieure à la date d'établissement de la Valeur Liquidative Finale.

L'ensemble des parts rachetées sur la Valeur Liquidative Finale, même celles souscrites sur d'autres valeurs liquidatives que celles de la Période de Souscription Initiale, bénéficiera de l'éventuelle majoration de la valeur liquidative résultant du versement par Segespar Finance des sommes dues au titre de la garantie décrite ci-dessus.

En cas de mise en œuvre de sa garantie, Segespar Finance versera au Fonds, sur demande d'Amundi, les sommes dues à ce titre.

Cette garantie est donnée compte tenu des textes législatifs et réglementaires en vigueur au 9 juin 2010. En cas de changement desdits textes emportant création de nouvelles obligations pour le Fonds et notamment une charge financière directe ou indirecte de nature fiscale ou autre, Segespar Finance pourra diminuer les sommes dues au titre de la garantie de l'effet de ces nouvelles obligations. Dans ce cas, les investisseurs du Fonds en seront informés par la société de gestion. Toute modification de la garantie est soumise à l'agrément préalable de l'Autorité des Marchés Financiers.

En dehors de la date de mise en jeu de la garantie, la valeur liquidative peut être inférieure à la Valeur Liquidative Finale. En raison des contrats mis en place pour assurer la formule à l'échéance, l'évolution de la valeur liquidative peut être différente de celle du Panier.

A l'échéance de la formule, la société de gestion pourra faire le choix, soit de dissoudre le Fonds, soit de changer la classification du Fonds en une autre classification, soit de proposer aux investisseurs une nouvelle formule, sous réserve de l'agrément de l'AMF. Les porteurs du Fonds seront préalablement avisés de l'option retenue par la société de gestion.

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type** : Tous souscripteurs.

Le Fonds est plus particulièrement destiné à être souscrit par la Compagnie d'assurance PREDICA dans le cadre de contrats d'assurance vie en unité de compte.

Ce Fonds s'adresse à des souscripteurs de contrats d'assurance vie en unité de compte souhaitant bénéficier d'un gain potentiel élevé en s'exposant aux marchés d'actions de la zone Euro tout en bénéficiant d'une garantie à 100% de la Valeur Liquidative de Référence (hors commission de souscription).

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de sa richesse, de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et futurs, à 8 ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.

Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE

► **Frais et commissions**

• **Commissions de souscription et de rachat :**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

| | Taux | Assiette |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Commission de souscription : 1/ pour les souscriptions centralisées jusqu'au 9 juin 2010 à 12 heures ^(a) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Commission de souscription non acquise à l'OPCVM ➤ Commission de souscription acquise à l'OPCVM | <ul style="list-style-type: none"> ➤ 4% maximum ➤ Néant | Valeur liquidative x Nombre de parts |
| 2/ pour les souscriptions centralisées après le 9 juin 2010 à 12 heures <ul style="list-style-type: none"> ➤ Commission de souscription non acquise à l'OPCVM ➤ Commission de souscription acquise à l'OPCVM | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Néant ➤ 3% | |
| Commission de rachat : 1/ pour les rachats centralisés jusqu'au 9 juin 2010 à 12 heures, sur la Valeur Liquidative Finale et postérieurement à la Valeur Liquidative Finale <ul style="list-style-type: none"> ➤ Commission de rachat acquise et non acquise à l'OPCVM | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Néant | Valeur liquidative x Nombre de parts |
| 2/ pour les rachats centralisés à d'autres dates (autres valeurs liquidatives) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Commission de rachat non acquise à l'OPCVM | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Néant | |

* En cas de fermeture des marchés Euronext ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte.

| | | |
|------------------------------------------|------|--|
| ➤ Commission de rachat acquise à l'OPCVM | ➤ 1% | |
|------------------------------------------|------|--|

Cas d'exonération :

- ^(a) Néant pour Amundi, Amundi Group et PREDICA dans le cadre de contrats d'assurance-vie.
- en cas de rachat suivi d'une souscription le même jour, pour un même montant et sur un même compte, sur la base de la même valeur liquidative, le rachat et la souscription s'effectuent sans commission.

• **Frais de fonctionnement et de gestion :**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

| Frais facturés à l'OPCVM | Assiette | Taux Barème |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement) | Actif net | 2,5% TTC maximum l'an |
| Commission de sur performance | Actif net | Néant |
| Commission de mouvement : → perçue par le dépositaire | Prélèvement sur chaque transaction | Montant forfaitaire de 0 à 113 euros TTC selon la place |
| → perçue par la société de gestion sur les opérations de change et par Segespar Intermédiation sur tous les autres instruments | | Montant maximum de 1 euro par contrat (futures/options) + Commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change, ...) |

Mise en concurrence des contreparties : une mise en concurrence se fait par interrogation d'au moins trois contreparties sur la base d'un document uniforme. Les réponses finales des contreparties sont confirmées par mail.

* En cas de fermeture des marchés Euronext ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte.

À prestation égale, l'opération est réalisée avec le mieux disant, sauf si des limites d'engagement imposent de traiter avec plusieurs contreparties.

► **Régime fiscal** : Le Fonds est éligible à un support d'un contrat d'assurance vie en unité de compte.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

► **Conditions de souscription et de rachat** : les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.

► **Possibilité d'arrêter les souscriptions** : la société de gestion pourra refuser les demandes de souscription le jour suivant celui où le nombre de parts en circulation dépassera 3 200 000.

► **Établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats** : agences des Caisses régionales de Crédit Agricole proposant cette offre, Amundi et Caceis Bank.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de Caceis Bank.

En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à Caceis Bank.

► **Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative** : la valeur liquidative est établie chaque jour (J) où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France. Cette valeur liquidative est calculée le lendemain ouvré (J+1).

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative** : la valeur liquidative du Fonds est disponible sur simple demande auprès de la Société de gestion.

► **Caractéristiques des parts** :

| Valeur liquidative d'origine | Souscription initiale minimale | Souscription ultérieure minimale | Devise de libellé |
|--------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|-------------------|
| 100 euros, le jour de la création du fonds | 1 part | Un millième de part | euro |

Les souscriptions et les rachats s'effectuent par millièmes de part au-delà des minima de souscription

► **Date de clôture de l'exercice comptable** : dernière valeur liquidative du mois de mai.

► **Date de clôture du premier exercice comptable** : dernière valeur liquidative du mois de mai 2011.

► **Affectation des résultats** : les revenus du Fonds sont capitalisés.

* En cas de fermeture des marchés Euronext ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte.

► **Date de création** : cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des marchés financiers le 9 mars 2010. Il a été créé le 7 avril 2010.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Amundi – Réseaux et Banques de Proximité – Relations Réseau Caisses Régionales – 90 boulevard Pasteur 75015 Paris.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès des Agences des Caisses Régionales de Crédit Agricole proposant cette offre, sur le site internet du Groupe Crédit Agricole (www.credit-agricole.fr), sur lequel figurent les adresses de l'ensemble des Caisses Régionales, et auprès d'Amundi (www.ca-sicavetfcp.fr).

Date de publication du prospectus : 7 avril 2010

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.